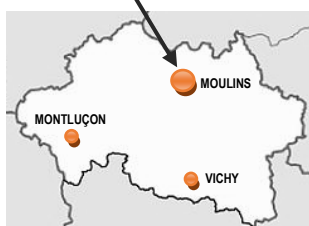


## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le professionnel hautement qualifié exerce son activité comme employeur ou salarié dans des salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux. Il peut occuper des postes de chef d'entreprises, directeur technique, manager, chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller technique.



## CONTENU DE LA FORMATION



### DOMAINE PROFESSIONNEL

- Pratique Professionnelle
- Sciences et Technologies
- Arts Appliqués à la profession
- Prévention Santé Environnement

### DOMAINE GÉNÉRAL

- Expression Française et Ouverture sur le Monde
- Gestion de l'entreprise
- Vente, Conseil et Management
- Éducation Physique et Sportive

## À SAVOIR

- L'apprenti(e) doit avoir moins de 26 ans et être titulaire d'un CAP Coiffure.
- Il faut avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise.
- La formation dure 2 ans avec alternance d'une semaine sur trois en CFA (soit 840 heures).

## SALAIRE DE L'APPRENTI(E)

Âge de l'apprenti(e)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
De 18 à 20 ans	67% du SMIC	77% du SMIC
21 ans et plus	80% du SMIC	80% du SMIC

## POURSUITE D'ÉTUDES POSSIBLE

- Brevet de Maîtrise en Coiffure
- BTS Métiers de la Coiffure

RDV sur  
[www.ifi03.com](http://www.ifi03.com)